

Bemba condamné à 18 ans de prison

Congo-Kinshasa Aucune circonstance atténuante pour l'ex-vice-président.

La Cour pénale internationale a condamné mardi l'ancien vice-président congolais Jean-Pierre Bemba à 18 années de prison pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Il devient la personnalité la plus haut placée à être condamnée par la CPI jusqu'à présent.

"La chambre condamne Jean-Pierre

Bemba Gombo à une peine totale de 18 ans de prison", a déclaré la juge Sylvia Steiner en audience publique, considérant que l'ancien chef militaire avait échoué à exercer un contrôle effectif sur son

armée privée envoyée en République centrafricaine en octobre 2002, où ses hommes ont violé, tué et pillé avec une "cruauté particulière".

Alors que les avocats de la défense ont déjà annoncé lundi soir leur intention de faire appel du verdict, Jean-Pierre Bemba, riche homme d'affaires devenu chef de guerre, a été déclaré coupable le 21 mars de la vague de meurtres et de viols commis par sa milice, le Mouvement de libération congolais (MLC), en Centrafrique entre octobre 2002 et mars 2003.

Le viol comme arme de guerre

Historique à plusieurs égards, cette peine est la plus lourde jamais imposée par cette juridiction basée à La Haye (Pays-Bas) et fondée en 2002 pour juger les pires crimes commis à travers le monde. La procureure Fatou Bensouda avait

requis "25 ans au minimum".

C'est aussi la première fois qu'est condamnée devant la CPI l'utilisation de viols et violences sexuelles en tant que crimes de guerre.

En cinq mois, entre 2002

et 2003, quelque 1 500 hommes du MLC ont tué, pillé et violé en Centrafrique, où ils s'étaient rendus pour soutenir le président Ange-Félix Patassé face à une tentative de coup d'Etat menée par le général François Bozizé.

La CPI n'a par ailleurs trouvé "aucune circonstance atténuante" permettant d'alléger la peine de M. Bemba. (Belga)